

20	29/08/2014	BE 0877.126.557	21	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	14518.00281	A 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS**

Dénomination: **NOVALON**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue Saint-Georges N°: 5 Boîte:

Code postal: 4000 Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0877.126.557

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 04-11-2005

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 30-06-2014

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2013 au 31-12-2013

Exercice précédent du 01-01-2012 au 31-12-2012

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 5.2.1, A 5.2.2, A 5.4, A 5.5, A 5.7, A 5.9

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

**YIMA SPRL**

BE 0871.523.818  
Rue de l'arbre sainte barbe 194  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat: 06-06-2011 Fin de mandat: 05-06-2017 Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

**FORNIERI François**  
Administrateur

**MAJOCEPI**

BE 0477.938.497

sur la Heid 3  
4870 Trooz  
BELGIQUE

Début de mandat: 06-06-2011

Fin de mandat: 05-06-2017

Administrateur

Représenté directement ou indirectement  
par:

**FOIDART** Jean Michel  
Administrateur

**SVR INVEST**

BE 0479.774.371  
Grensstraat 130  
3140 Keerbergen  
BELGIQUE

Début de mandat: 06-06-2011

Fin de mandat: 05-06-2017

Administrateur

Représenté directement ou indirectement  
par:

**VAN ROMPAY** Stijn  
Administrateur

**VMB (B00419)**

BE 0477.886.831  
Entrepotkaai 3  
2000 Antwerpen  
BELGIQUE

Début de mandat: 18-04-2012

Fin de mandat: 01-06-2015

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement  
par:

**BOLSENS** Alain (A01645)  
Reviser d'entreprise

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<b>GLIMACC SPRL</b> BE 0479.405.573 Voie des Tendeurs 44 4650 Herve BELGIQUE  Représenté directement ou indirectement par  <b>LIMAGE Guy</b> Expert comptable	2222284F03          44152f54	B

\* Mention facultative.

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>832.466</b>	<b>815.161</b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21	<b>807.234</b>	<b>807.234</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b>25.232</b>	<b>7.926</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	25.232	7.926
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>968.099</b>	<b>1.265.098</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>199.280</b>	<b>505.511</b>
Créances commerciales		40	96.894	500.707
Autres créances		41	102.386	4.804
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>768.819</b>	<b>758.990</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1		<b>597</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.800.565</b>	<b>2.080.259</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>1.297.150</u></b>	<b><u>-996.084</u></b>
<b>Capital</b>	5.3	10	<b>1.074.400</b>	<b>74.400</b>
Capital souscrit		100	1.074.400	74.400
Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>		11	<b>490.600</b>	<b>490.600</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14	<b>-1.244.255</b>	<b>-2.537.489</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>976.405</b>	<b>976.405</b>
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	5.4	160/5		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>503.415</u></b>	<b><u>3.076.343</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.5	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.5	42/48	<b>503.415</b>	<b>3.076.343</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		3.536
Etablissements de crédit		430/8		3.536
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	477.682	56.238
Fournisseurs		440/4	477.682	56.238
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		3.000.000
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	25.733	16.569
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9	25.733	16.569
Autres dettes		47/48		
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.800.565</b>	<b>2.080.259</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.464.396	-1.279.464
Chiffre d'affaires		70	3.115.872	70.844
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	1.651.476	1.350.308
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.6	62	162.049	139.262
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.803	1.981
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/7		
Autres charges d'exploitation		640/8	2.306	1.330
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>1.293.238</b>	<b>-1.422.037</b>
<b>Produits financiers</b>	5.6	75	<b>1.567</b>	<b>5.483</b>
<b>Charges financières</b>	5.6	65	<b>1.472</b>	<b>5.407</b>
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)</b>		9902	<b>1.293.333</b>	<b>-1.421.961</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>1.293.333</b>	<b>-1.421.961</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77	<b>99</b>	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>1.293.234</b>	<b>-1.421.961</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>1.293.234</b>	<b>-1.421.961</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>-1.244.255</b>	<b>-2.537.489</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	1.293.234	-1.421.961
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-2.537.489	-1.115.528
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>-1.244.255</b>	<b>-2.537.489</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/6		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

**ANNEXE  
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>847.231</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059	<b>847.231</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>39.997</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8079		
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129	<b>39.997</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	21	<b>807.234</b>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	<b>9.907</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	24.110	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>34.017</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	<b>1.981</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	6.804	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>8.785</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b><u>25.232</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	1
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	1	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	0	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	0	

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	74.400
100	1.074.400	

Modifications au cours de l'exercice  
Augmentation de capital en especes sans creation d'actions

Codes	Montants	Nombre d'actions
	1.000.000	0
	1.074.000	744

Représentation du capital  
Catégories d'actions  
actions nominatives

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE**

**RÉSULTATS****PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	3	2
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	2,5	2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	3.736	3.393

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	118.276	93.642
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	31.994	26.834
Primes patronales pour assurances extralégales	622	4.663	3.710
Autres frais de personnel	623	7.116	15.076
Pensions de retraite et de survie	624		

**RÉSULTATS FINANCIERS****Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats**

Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		

**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

**Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances**

653

**Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)**

656

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

**ENTREPRISES LIÉES**

**Créances sur les entreprises liées**

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Taux et durée des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Honoraires 5.000 €

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Les sociétés anonymes mentionnent les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre la société et ses principaux actionnaires et entre la société et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration**

nihil

Exercice
0

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

207

### Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	2	1	2,5 ETP	2 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	2.956	780	3.736 T	3.393 T
Frais de personnel	102	128.249	33.800	162.049 T	139.262 T

### A la date de clôture de l'exercice

#### Nombre de travailleurs

#### Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

#### Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

#### Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	2	1	2,8
110	2	1	2,8
111			
112			
113			
120			
1200			
1201			
1202			
1203			
121	2	1	2,8
1210			
1211			
1212			
1213	2	1	2,8
130			
134	2	1	2,8
132			
133			

**Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Entrées</b> Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205		1	0,8
<b>Sorties</b> Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	3
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	56
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	2.842
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### Résumé des règles d'évaluation

Pour tout ce que la réglementation comptable prévoit explicitement, il sera fait application de principes généraux figurant dans le Code des Sociétés et ses arrêtés d'exécution. Il sera tenu compte également des avis qui seront publiés par la Commission des Normes Comptables. Les règles particulières d'évaluation de la société sont arrêtées comme suit :

#### A. ACTIF

##### Frais d'établissement

Ces frais sont portés à l'actif pour le montant des dépenses réellement effectuées.

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Des amortissements seront actés à la mise en exploitation des différents projets.

Une moins-value sera enregistrée en cas d'abandon du projet.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires inclus.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements. Les immobilisations en cours ne font pas l'objet d'amortissement.

Une production immobilisée pourra être portée à l'actif en fonction de la nature de l'immobilisation produite par l'entreprise et sera amortie au rythme de cette même nature. L'évaluation de ces travaux se fera au coût de revient.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour l'entreprise.

Le petit outillage et le matériel, qui est fréquemment renouvelé et dont la valeur d'acquisition est négligeable, n'est pas porté à l'actif.

##### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur systématiques seront appliquées aux actions ou parts mentionnées parmi les immobilisations financières, en cas de moins-values ou de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle ces actions sont détenues.

Les cautions versées en numéraire au titre de garanties permanentes sont enregistrées à leur valeur nominale.

##### Créances

Les créances, sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réduction de valeur si le remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis.

##### Placement de trésorerie et Valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont indiqués à leur valeur nominale, suivant les mêmes règles que celle émises pour les créances.

##### Comptes de régularisation d'actif

Ils comprennent les charges à reporter sur l'exercice ultérieur et les produits acquis relatifs à l'exercice.

#### PASSIF

##### Subsides

Les avances récupérables reçues de la Région Wallonne ont des plans de remboursement dynamique, avec à la fois des remboursements fixes et variables.

Les remboursements variables dépendent de la réalisation d'objectif de chiffres d'affaires. Dans certaines circonstances, les avances ne sont pas entièrement remboursables (arrêt de développement, échec commercial...). Les avances sont comptabilisées comme subsides en capital à leur valeur nominale.

##### Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, sur base des principes de prudence et de bonne foi, il est procédé à l'estimation des risques et charges encourus par l'entreprise.

##### Les dettes à plus ou moins d'un an

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les provisions à caractère social ou fiscal sont constituées sur base des taux généralement admis.

##### Comptes de régularisation du passif

Ils comprennent les charges à imputer sur l'exercice en cours et les produits à reporter sur l'exercice ultérieur.



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DEVANT APPROUVER LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE  
SOCIAL CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2013**

Nous vous faisons rapport des activités de la S.A. Novalon dans le courant de l'année 2013.

Evolution de l'activité.

L'année 2013 se caractérise par la poursuite des activités de recherche et développement de différents projets pharmaceutiques.

Commentaires sur le bilan

*Immobilisations incorporelles*

Nous vous rappelons que précédemment, les frais de recherche et développement des projets, étaient transférés aux immobilisations incorporelles et amortis à partir de la commercialisation du produit. Depuis 2011 suite à une décision du conseil d'administration, les frais de recherches et de développement restent en charge.

*Immobilisations corporelles.*

Un investissement d'un montant de 24.110 € a été réalisé dans une machine relative à un projet de recherche.

*Autres créances*

Les autres créances comprennent de la TVA Belge récupérable pour 76.322,74 €, et Suisse pour 26.056 €.

*Capital*

Une augmentation de capital de 1.000.000 € a été réalisée dans le courant de l'année 2013.

*Fournisseurs*

La dette principale concerne le groupe Actavis pour un montant de 182.204 €.

*Résultats*

Le bénéfice de l'exercice est de 1.293.234 €. Ce résultat positif provient principalement du transfert dans le chiffre d'affaires des acomptes reçus de la société GSP. Ce transfert a été rendu possible par la modification des conventions liants Novalon à GSP.

↓  


L'actif net étant réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social, le code des sociétés impose un rapport spécial (article 633) que vous trouverez en annexe.

Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence sur l'évolution de l'entreprise

Néant.

Activités en matière de recherche et développement

Plusieurs projets pharmaceutiques sont en cours de développement. En vue de garder une certaine confidentialité, nous ne transcrivons pas les explications que nous vous donnons à ce sujet.

Justification des règles de continuité

*L'article 96 du code des sociétés, §6 : Le rapport de gestion comporte au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité ;*

Le bilan faisant apparaître une perte reportée, il est justifié de l'application des règles comptables de continuité par le fait que le développement des nouveaux produits ne suscite aucune remarque négative.

Cette société procède à des augmentations de capital en vue de faire face à divers projets de recherche et développement.

Description des principaux risques et incertitudes

Il est inhérent au domaine d'activités, l'issue des études cliniques ne peut être présumée.

Instruments financiers et succursales

La société Novalon n'utilise pas d'instruments financiers et ne possède pas de succursale.

Affectation du résultat

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

Perte reportée fin de l'exercice 2012 :	2.537.488,85 €
Bénéfice de l'exercice 2013 :	1.293.234,07 €
Report de la perte fin 2013 :	1.244.254,78 €

✓ ✓

Novalon S.A.  
Rue Saint Georges 5  
4000 Liège

Nous vous proposons dès lors :

D'approuver le rapport que nous vous présentons ;  
D'approuver le rapport relatif à l'article 633 du code des sociétés ;  
D'approuver les comptes annuels comportant le bilan, les résultats et l'annexe dans la forme dans laquelle ceux-ci vous sont présentés ;  
D'accepter l'affectation du résultat proposée ;  
De donner décharge du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.

Fait à Liège, le ..... 30/06/2014.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-Luc' followed by a large, sweeping flourish.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles' followed by a large, sweeping flourish.



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME  
NOVALON SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

**Attestation sans réserve des comptes annuels, avec paragraphe explicatif.**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 1.800.565 et dont le compte de résultats se solde par une bénéfice de l'exercice de € 1.293.234.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.



Malgré des pertes significatives, les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite des activités de l'entreprise. Cette supposition n'est justifiée que dans l'hypothèse où les moyens financiers additionnels nécessaires à la poursuite des activités sont assurés. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion où, conformément à l'article 96, 6<sup>e</sup> du Code des sociétés, le conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation appropriées aux perspectives de continuité. Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

#### Mentions complémentaires


L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Exception faite du dépôt tardif et incomplet des comptes annuels relatif à l'exercice comptable 2012 et de la préparation tardive des comptes annuels relatifs à l'exercice comptable 2013, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Anvers, le 30 juin 2014

VMB Réviseurs d' Entreprises  
Commissaire  
représentée par



Alain Bolssens